



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Vietnam

Question écrite n° 21413

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes répétées aux droits de l'homme dans la République socialiste du Vietnam, notamment la répression contre les minorités indigènes. De nombreuses personnes ont été arrêtées ou incarcérées de manière arbitraire pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de conviction. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'obtenir du gouvernement vietnamien un plus grand respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La France attache une grande importance au respect des droits de l'homme et des libertés civiles et religieuses dans le monde. Dans ce domaine, malgré certains progrès durant la dernière décennie, la France observe que la situation au Vietnam reste loin d'être satisfaisante. Elle a, en conséquence, marqué à plusieurs reprises son inquiétude relative aux récents développements affectant les droits de l'homme dans ce pays, notamment celui de dissidents et de personnalités engagées dans le débat public. A l'occasion des échanges à haut niveau qu'elles ont régulièrement avec le Vietnam, les autorités françaises ne manquent pas de rappeler les préoccupations de la communauté internationale, tant sur la situation générale des libertés et des droits de l'homme, que sur les cas de personnes incarcérées ou faisant l'objet d'une mesure de détention administrative pour leurs opinions politiques ou religieuses dont elles ont connaissance. Ces questions ont naturellement été abordées lors de la visite d'État en France de M. Tran Duc Luong, Président de la République socialiste du Vietnam en octobre 2002. Une liste de personnes détenues ou en résidence surveillée dont la situation suscite tout particulièrement la préoccupation de la France et de l'Union européenne a été remise à cette occasion aux autorités vietnamiennes. Ces préoccupations sont partagées par l'Union européenne, qui a engagé un dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités vietnamiennes. Ce dialogue s'inscrit dans l'esprit de l'accord de coopération euro-vietnamien conclu en 1995, qui fait du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques un des éléments fondamentaux de cette coopération. La France poursuit ainsi son action en faveur des droits de l'homme au Vietnam, aussi bien de manière bilatérale que dans le cadre européen.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21413

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5298

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7620